



**ARRETE MUNICIPAL N°2023/71 portant réglementation de
circulation Boulevard Masmonteil
Apéro concert Café des Sports 20/07/2023**

Le maire de la commune de Chamberet,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par le Café des Sports d'organiser un apéro concert le jeudi 20 juillet 2023 à l'adresse 7 boulevard Masmonteil 19370 Chamberet avec empiètement sur la chassée,

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette soirée,

Vu l'intérêt général,

Vu l'avis favorable du département en date du 11 juillet,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents du service technique et le café des Sports seront autorisés à installer leurs matériels sur la route RD16E4

Article 2 : La circulation des véhicules seront interdits sur les voies suivantes à partir du jeudi 20 juillet (sauf pour les services d'urgences) jusqu'au vendredi 21 à 12h :

=> Boulevard Masmonteil

Article 3 : Les usagers circulant sur la RD 3 souhaitant rejoindre la RD 16 devront suivre la RD 16 en suivant la Place du marché puis la route du Mont Gargan. Les usagers venant de la RD 16 pour rejoindre la RD 3 devront suivre RD 16 jusqu'au carrefour RD 16 RD 3 (Place du Marché).

Article 4 : La brigade de gendarmerie de Treignac et le Maire sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chamberet le 12 juillet 2023

Le maire

Bernard RUALE

